

561
DÉPARTEMENT
DE
LA DYLE.

1810
ARRONDISSEMENT
DE

COMMUNE De *Notre Dame au Bois.*

REGISTRE DE DÉCÈS.

Le présent REGISTRE, destiné à inscrire de suite et sans aucun blanc,
les Actes de DÉCÈS des Citoyens de la Commune de *Notre Dame au Bois*
pendant l'An mil huit cent dix, contient *Dix*
feuillet, y compris ceux de la Table alphabétique, qui ont été cotés et
paraphés par nous Président du Tribunal de première Instance, séant à
Bruxelles conformément à l'Article 41 du Code Civil.

A *Bruxelles* le *1^{er} Octobre* an *1809*

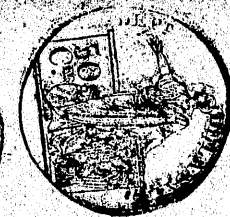
Appertiel wt.

Le mil huit cent dix, nous
dudit Tribunal, avons cotés et paraphés feuillets supplémentaires
qui ont été ajoutés au présent Registre pour subvenir aux besoins de l'année.

A lesdits jour et an.

Mémorandum

ACTE DE DÉCÈS.



Du dixième jours du mois d'avril
l'an dix huit Cent huit à deux heures du matin

Acte de décès de Guillaume Deneer ———— décédé
le dixième jours du mois d'avril à une heures

du matin, profession de ————, âgé de dix ans ————,
né à Notre Dame au Bois département de la Dyle, demeurant
à Notre Dame au Bois, époux de ————
fils de François Deneer décédé

———, profession de Vendeur ————, domicilié
à Notre Dame au Bois, et de Thérèse Lefever décédée
———, profession de ————, domiciliée
à Notre Dame au Bois

Sur la déclaration à moi faite par Guillaume Lefever ————
———, âgé de quarante quatre ans, demeurant
à Notre Dame au Bois profession de tisserant, qui a dit être oncle
du défunt, et par Jean Lefever ————, âgé
de cinquante un ans, demeurant à Notre Dame au Bois, profession
de tisserant, qui a dit être oncle du défunt.

Sur la réquisition faite par les témoins sus nommés j'ai
rédigé, et après lecture faite ont signé

Jan Le Lefever guilliam Lefever

Constaté suivant la Loi et lecture du présent acte donnée aux parties comparan-
tes, par moi George Mayné ————, faisant les fonctions d'Officier de
de Notre Dame au Bois ————, l'État civil, soussigné

G. Mayné maire

ACTE DE DÉCÈS.

Du seizieme jours du mois d'avril
l'an dix huit cent dix à dix heures du matin
Acte de décès de Barbe Camps
le seizieme jours du mois d'avril à dix heures
du matin, profession de _____, âgée de un mois
né à Notre Dame au Bois, département de la Dyle, demeurant
à Notre Dame au Bois, époux de _____
fille de Clement Camps

profession de journaliste, domicilié
à Notre Dame au Bois, et de Anne Theresse Defoster
profession de journaliere, domiciliée
à Notre Dame au Bois

Sur la déclaration à moi faite par Clement Camps
_____ , âgé de trente trois ans, demeurant
à Notre Dame au Bois, profession de journaliste, qui a dit être le pere
de la défunte, et par Guillaume Lefer
de cinquante quatre ans, demeurant à Notre Dame au Bois, profession
de tisserant, qui a dit être voisin de la défunte.

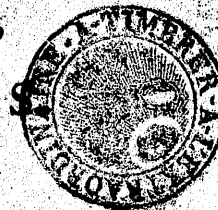
Sur la réquisition à nous faite par les témoins sus nommés,
j'ai rédigé, et après lecture faite, ont signé.

ici + est la signature de Clement Camps illettré
Guillaume Lefer

Constaté suivant la Loi et lecture du présent acte donnée aux parties comparan-
tes, par moi George Mayné Maire
de la Commune de Notre Dame au Bois, faisant les fonctions d'Officier de
l'État civil, soussigné

G. Mayné maire

ACTE DE DÉCÈS



Du Cinquieme jours du mois de juillet
l'an dix huit cent dix à onze heures du midi
Acte de décès de Barbe Willims décédé

le Cinquieme jours du mois de juillet à onze heures
du midi, profession de journaliere, âgée de dix huit ans
née à Notre Dame au Bois, département de la Dyle, demeurant
à Notre Dame au Bois, époux de _____
fille de Antoine Willims

profession de journaliste, domicilié
à Notre Dame au Bois, et de Susanne Decat
profession de journaliere, domiciliée
à Notre Dame au Bois

Sur la déclaration à moi faite par Antoine Willims
_____ , âgé de quarante huit ans, demeurant
à Notre Dame au Bois, profession de _____, qui a dit être le pere

de la défunte, et par Mathieu Raymans
de trente cinq ans, demeurant à Notre Dame au Bois, profession
de Boulanger, qui a dit être voisin de la défunte.

Sur la réquisition à nous faite par les témoins sus nommés,
j'ai rédigé, et après lecture faite ont signé.

Mathieu Raymans

ici + est la signature d'Antoine Willims illettré

Constaté suivant la Loi et lecture du présent acte donnée aux parties comparan-
tes, par moi George Mayné Maire
de la Commune de Notre Dame au Bois, faisant les fonctions d'Officier de
l'État civil, soussigné

G. Mayné maire

ACTE DE DÉCÈS.

Du deuxième novembre jour du mois de novembre
l'an dix huit cent dix à une heure du matin

Acte de décès de Thomas Danio
le deuxième jour du mois de novembre à onze heures
du matin, profession de ^{et demi} ~~prêtre~~ , âgé de septante quatre ans
né à Landoliet , département de Deux nethes , demeurant
à Notre Dame au Bois, épou d
fils de pierre d'écé

profession de , domicilié
à , et de anne Catherine ~~morts d'écé~~
profession de , domiciliée

à aud it

Sur la déclaration à moi faite par pierre Le fever
, âgé de quatre vingt ans, demeurant

à Notre Dame au Bois, profession de ~~l'écouant~~ , qui a dit être voisin
du défunt , et par Guillaume Desautel , âgé

de ans, demeurant à Notre Dame au Bois, profession
de journalier , qui a dit être voisin du défunt.

Sur la déclaration nous faite par les leuons sousignés
j'ai rédigé, et après lecture faite, ont signés

Pierre Le fever

Constaté suivant la Loi et lecture du présent acte donnée aux parties comparan-

tes, par moi George Maigné Maire
d la Commune de Notre Dame au Bois, faisant les fonctions d'Officier de

l'Etat civil, soussigné

G. Maigné maire

567

ACTE DE DÉCÈS



Du jour du mois d
l'an à heure du
Acte de décès de

le jour du mois d à heures
du , profession de , âgé de
né à , département d , demeurant
à , épou d
fil de

, profession de , domicilié
à , et de
, profession de , domiciliée

à

Sur la déclaration à moi faite par
, âgé de ans, demeurant

à , profession de , qui a dit être
d défunt , et par , âgé

de ans, demeurant à , profession
de , qui a dit être d défunt

Constaté suivant la Loi et lecture du présent acte donnée aux parties comparan-

tes, par moi Maire

d , faisant les fonctions d'Officier de

l'Etat civil, soussigné

581

Dixième et Dernière Feuille Cij